



# FEUILLE DE ROUTE

---

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

---

Genève, le 31 mars 2004

UIT – SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**Objet:        Corrigendum 1 (03/2004) à la**

Recommandation UIT-T P.340 (05/2000), *Caractéristiques de transmission et paramètres de qualité vocale des terminaux mains-libres*

Le paragraphe 10 "Dispositifs pour la réduction de l'écho acoustique et de traitement du signal vocal" est supprimé de la Recommandation UIT-T P.340, son contenu étant désormais intégré à la Recommandation UIT-T P.330.